

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES***



**Édition Chronologique n° 4 du 24 janvier 2014**

**PARTIE PERMANENTE  
État-Major des Armées (EMA)**

**Texte 5**

**ARRÊTÉ**

modifiant l'arrêté du 24 septembre 2012 fixant la liste des chefs d'organismes relevant du chef d'état-major des armées.

*Du 17 décembre 2013*

ÉTAT-MAJOR DES ARMÉES : *division « études, synthèse, management général ».*

**ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 24 septembre 2012 fixant la liste des chefs d'organismes relevant du chef d'état-major des armées.**

*Du 17 décembre 2013*

NOR D E F E 1 3 5 2 2 8 2 A

---

*Texte modifié :*

Arrêté du 24 septembre 2012 (BOC N° 46 du 29 octobre 2012, texte 6 ; BOEM 110.6.1).

*Référence de publication :* BOC n° 4 du 24 janvier 2014, texte 5.

---

L'arrêté du 24 septembre 2012 est modifié comme suit :

Art.1<sup>er</sup>. Dans l'annexe.

I. Supprimer : «

Commandement interarmées des hélicoptères.	Commandement interarmées des hélicoptères.
--	--

».

II. Ajouter la ligne suivante : «

Commissariat général aux transports.	Commissaire général aux transports.
--------------------------------------	-------------------------------------

».

Art.2. Le chef d'état-major des armées est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le général d'armée,  
major général des armées,*

Pierre DE VILLIERS.